

**Arrêté du 27 juillet 2012 relatif au classement de postes comptables et d'emplois de chef de service comptable à la direction générale des finances publiques (modifié par arrêté du 27 mars 2015)**

N° article	Texte initial	Nouveau Texte	Observations
1	<p>Les services chargés de la publicité foncière, postes comptables de la direction générale des finances publiques, sont classés en quatre groupes. Le nombre de postes par groupe est fixé à l'annexe I.</p> <p>Le premier groupe comprend les postes relevant de l'emploi de chef de service comptable à la direction générale des finances publiques. La liste de ces postes est fixée à l'annexe II</p>	Article repris dans l'arrêté de SPIB-1B	<p><b>Cet arrêté est abrogé =&gt; le nouvel arrêté concerne uniquement certaines fonctions confiées aux CSC 3è, 4è et 5è catégories.</b></p> <p><b>Par ailleurs, un nouveau texte sur le classement des postes a été publié le 12 décembre 2016 (classement des postes comptables)</b></p>
2	<p>Les dispositions de l'article précédent entrent en vigueur, pour chaque service chargé de la publicité foncière, à la date d'effet de la nomination du comptable succédant au conservateur des hypothèques en place au 31 décembre 2012.</p>	Article repris dans l'arrêté de SPIB-1B	
3	<p>Lorsque le service chargé de la publicité foncière ne relève pas du groupe visé au deuxième alinéa de l'article 1er, l'emploi de chef de service comptable issu des <u>dispositions</u></p>	Article repris dans l'arrêté de SPIB-1B	

**Arrêté du 27 juillet 2012 relatif au classement de postes comptables et d'emplois de chef de service comptable à la direction générale des finances publiques (modifié par arrêté du 27 mars 2015)**

N° article	Texte initial	Nouveau Texte	Observations
	<p><a href="#">de l'article 5-3 du décret du 7 juillet 2006 susvisé</a> est transféré. Le poste comptable d'implantation de cet emploi est fixé par arrêté du ministre chargé du budget. Le nombre de ces emplois par catégorie de chef de service comptable est fixé à l'annexe III.</p>		
4	<p>Les postes comptables du réseau à l'étranger de la direction générale des finances publiques sont classés en trois groupes. Le nombre de postes par groupe est fixé à l'annexe IV. Le premier groupe comprend les postes relevant de l'emploi de chef de service comptable à la direction générale des finances publiques. La liste de ces postes est fixée à l'annexe V.</p>	Article repris dans l'arrêté de SPIB-1B	
5	<p>Les dispositions de l'article précédent entrent en vigueur le 1er janvier 2013.</p>	Article repris dans l'arrêté de SPIB-1B	
6	<p>La liste des emplois de chef de service comptable de 3e catégorie assurant des fonctions d'encadrement, d'animation ou d'expertise comportant des responsabilités particulières, visée au <a href="#">deuxième alinéa de l'article 2 du décret du 7 juillet 2006 susvisé</a>, est fixée à l'annexe VI.</p>	<p>La liste des emplois de chef de service comptable de 3e catégorie assurant des fonctions d'encadrement, d'animation ou d'expertise comportant des responsabilités particulières, visée au <a href="#">deuxième alinéa de l'article 2 du décret du 7 juillet 2006 susvisé</a>, est fixée à l'annexe I.</p> <p>La liste des emplois de chef de service comptable de 4e catégorie assurant des fonctions d'encadrement, d'animation ou d'expertise comportant des responsabilités particulières, visée au deuxième alinéa de l'article 2 du décret du 7 juillet 2006 susvisé, est fixée à l'annexe II.</p> <p>La liste des emplois de chef de service comptable de 5e catégorie assurant des fonctions d'encadrement, d'animation ou d'expertise comportant des responsabilités particulières,</p>	<p><b>1<sup>er</sup> article de l'arrêté pour CSC.</b></p>

**Arrêté du 27 juillet 2012 relatif au classement de postes comptables et d'emplois de chef de service comptable à la direction générale des finances publiques (modifié par arrêté du 27 mars 2015)**

N° article	Texte initial	Nouveau Texte	Observations
		visée au deuxième alinéa de l'article 2 du décret du 7 juillet 2006 susvisé, est fixée à l'annexe III.	
7	Le directeur général des finances publiques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.		
	<b>Annexes</b>		
<b>Annexe I</b>	CLASSEMENT DES SERVICES DE PUBLICITÉ FONCIÈRE + 1 tableau	Article repris dans l'arrêté de SPIB-1B	
<b>Annexe II</b>	CLASSEMENT DES SERVICES DE PUBLICITÉ FONCIÈRE 1. Liste des emplois de chef de service comptable de 1re catégorie 2. Liste des emplois de chef de service comptable de 2e catégorie 3. Liste des emplois de chef de service comptable de 3e catégorie 4. Liste des emplois de chef de service comptable de 4e catégorie 5. Liste des emplois de chef de service comptable de 5e catégorie	Article repris dans l'arrêté de SPIB-1B	
<b>Annexe III</b>	EMPLOIS DE CHEF DE SERVICE COMPTABLE, ISSUS DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 5-3 DU DÉCRET N°	Article repris dans l'arrêté de SPIB-1B	

**Arrêté du 27 juillet 2012 relatif au classement de postes comptables et d'emplois de chef de service comptable à la direction générale des finances publiques (modifié par arrêté du 27 mars 2015)**

N° article	Texte initial	Nouveau Texte	Observations
	2006-814 DU 7 JUILLET 2006, À TRANSFÉRER		
<b>Annexe IV</b>	CLASSEMENT DES POSTES COMPTABLES À L'ÉTRANGER	Article repris dans l'arrêté de SPIB-1B	
<b>Annexe V</b>	CLASSEMENT DES POSTES COMPTABLES À L'ÉTRANGER Liste des emplois de chef de service comptable	Article repris dans l'arrêté de SPIB-1B	
<b>Annexe VI</b>	LISTE DES FONCTIONS D'ENCADREMENT, D'ANIMATION OU D'EXPERTISE COMPORTANT DES RESPONSABILITÉS PARTICULIÈRES CONFIÉES À DES CHEFS DE SERVICE COMPTABLE DE TROISIÈME CATÉGORIE Chargé de la maîtrise des risques dans une direction régionale ou départementale de troisième catégorie, dans la limite de vingt-quatre postes. Chargé de la maîtrise des risques dans une direction départementale de quatrième catégorie, dans la limite de vingt-huit postes. Responsable du pôle national de soutien au réseau de la direction générale des finances publiques de Bordeaux, de Lyon, de Montpellier, de Montreuil, de Rennes ou de Toulouse, dans la limite de six postes. Chargé de fonctions à la direction nationale des enquêtes fiscales, à la direction nationale des vérifications de situations fiscales ou à la direction des vérifications nationales et internationales, dans la limite de quatre postes.	<b>Annexe I</b> <b>LISTE DES FONCTIONS D'ENCADREMENT, D'ANIMATION OU D'EXPERTISE COMPORTANT DES RESPONSABILITÉS PARTICULIÈRES CONFIÉES À DES CHEFS DE SERVICE COMPTABLE DE TROISIÈME CATÉGORIE</b> <b>Dans la limite globale de 100 postes</b> - Chargés de fonctions dans les services centraux de la direction générale des finances publiques, - Chargés de fonctions dans les services à compétence nationale de la direction générale des finances publiques, - Chargés de fonctions dans les services déconcentrés de la direction générale des finances publiques, - Responsables de pôle national de soutien au réseau de la direction générale des finances publiques	

**Arrêté du 27 juillet 2012 relatif au classement de postes comptables et d'emplois de chef de service comptable à la direction générale des finances publiques (modifié par arrêté du 27 mars 2015)**

N° article	Texte initial	Nouveau Texte	Observations
	<p>Chargé de fonctions dans les services centraux de la direction générale des finances publiques, dans la limite de cinq postes.</p> <p>Chargé de fonctions dans les services déconcentrés et les services à compétence nationale de la direction générale des finances publiques, dans la limite de trente-trois postes.</p>		
<b>Annexe VII</b>		<p><b>Annexe II</b>  <b>LISTE DES FONCTIONS D'ENCADREMENT, D'ANIMATION OU D'EXPERTISE COMPORTANT DES RESPONSABILITÉS PARTICULIÈRES CONFIÉES À DES CHEFS DE SERVICE COMPTABLE DE QUATRIÈME CATÉGORIE</b></p> <p>Dans la limite globale de 6 postes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Chargés de fonctions dans les services centraux de la direction générale des finances publiques,</li> <li>- Chargés de fonctions dans les services à compétence nationale de la direction générale des finances publiques,</li> <li>- Chargés de fonctions dans les services déconcentrés de la direction générale des finances publiques</li> </ul>	<p>Il faut s'assurer de la bonne catégorie de la direction et déterminer le nombre de postes</p>
<b>Annexe VIII</b>		<p><b>Annexe III</b>  <b>LISTE DES FONCTIONS D'ENCADREMENT, D'ANIMATION OU D'EXPERTISE COMPORTANT DES RESPONSABILITÉS PARTICULIÈRES CONFIÉES À DES CHEFS DE SERVICE COMPTABLE DE CINQUIÈME CATÉGORIE</b></p> <p>Dans la limite globale de 5 postes :</p>	<p>Il faut s'assurer de la bonne catégorie de la direction et déterminer le nombre de postes</p>

**Arrêté du 27 juillet 2012 relatif au classement de postes comptables et d'emplois de chef de service comptable à la direction générale des finances publiques (modifié par arrêté du 27 mars 2015)**

N° article	Texte initial	Nouveau Texte	Observations
		<p>- Chargés de fonctions dans les services centraux de la direction générale des finances publiques, - Chargés de fonctions dans les services à compétence nationale de la direction générale des finances publiques, - Chargés de fonctions dans les services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,</p>	